

15ème législature

Question N° : 1409	De Mme Stéphanie Atger (La République en Marche - Essonne)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >établissements de santé	Tête d'analyse >Offre de proximité suite à la réorganisation du groupe hospitalier Nord-Essonne	Analyse > Offre de proximité suite à la réorganisation du groupe hospitalier Nord-Essonne.
Question publiée au JO le : 27/04/2021 Réponse publiée au JO le : 09/06/2021 page : 4701		

Texte de la question

Mme Stéphanie Atger attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la réorganisation hospitalière à l'œuvre dans le nord de l'Essonne. Prévu en 2024 sur la commune d'Orsay, le groupe hospitalier Nord-Essonne, futur hôpital de référence du plateau de Saclay, inquiète nombre d'élus et d'habitants quant au devenir des établissements existants sur les communes de Longjumeau et d'Orsay, s'agissant notamment de l'offre de proximité actuellement disponible. Elle souhaite connaître sa position sur le sujet.

Texte de la réponse

GROUPE HOSPITALIER NORD-ESSONNE

M. le président. La parole est à Mme Stéphanie Atger, pour exposer sa question, n° 1409, relative au groupe hospitalier Nord-Essonne.

Mme Stéphanie Atger. Ma question porte sur la réorganisation hospitalière en cours dans le nord du département de l'Essonne. Prévu pour 2024 sur la commune d'Orsay, le groupe hospitalier Nord-Essonne, futur hôpital de référence du plateau de Saclay, suscite autant d'intérêt que d'inquiétude.

Cet établissement, qui répondra aux besoins d'accès aux soins adaptés à de nouvelles pathologies grâce à la mise en place d'un important plateau technique, permettra aussi d'augmenter la capacité d'hospitalisation sur le territoire. Ainsi, le groupe hospitalier Nord-Essonne sera à même d'offrir des soins adaptés et d'excellence. Toutefois, l'arrivée de ce nouvel hôpital a suscité de nombreuses inquiétudes, notamment sur les risques éventuels de recul de l'offre de soins de proximité. Les craintes exprimées par les élus et les collectifs d'usagers ont toutes été relatives au devenir des établissements existants sur les communes de Longjumeau et d'Orsay.

De nombreux échanges organisés par les équipes de direction ont pu rassurer sur le maintien d'activité. Au sein de l'hôpital de Longjumeau, par exemple, il sera toujours possible d'être accueilli aux urgences et des services de consultation de suivi seront toujours proposés. Il s'agira surtout d'accueillir un nouveau pôle de médecine



polyvalente autour des soins gériatriques et palliatifs et d'un plateau ambulatoire pour les pathologies chroniques.

Ainsi, madame la ministre déléguée, pouvez-vous rassurer les Essonniens sur le maintien effectif de l'offre de proximité sur les sites de Longjumeau et d'Orsay, telle que l'ambitionne la stratégie de transformation du système de santé « ma santé 2022 » ? Par ailleurs, quelles coordinations seront mises en place avec les établissements hospitaliers privés ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'autonomie.

Mme Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'autonomie. Madame la députée, notre priorité est claire : nous souhaitons garantir à la population du nord de l'Essonne, comme à l'ensemble des Français, des soins de proximité de qualité. C'est cet objectif qui guide la mutualisation de certains services du groupe hospitalier Nord-Essonne.

Les hôpitaux de Longjumeau, Juvisy et Orsay pâtissent à l'heure actuelle de doublons de services et d'un manque d'attractivité. Le projet vise donc à regrouper certaines activités sur un site unique, sur le plateau de Saclay, et permet de répondre à tous ces enjeux.

Nous sommes également très sensibles à l'enjeu de l'accès aux soins. Afin de garantir une offre de proximité aux personnes qui seront plus éloignées du futur hôpital, tous les services ne seront bien évidemment pas regroupés sur le plateau de Saclay. C'est pourquoi le site de Longjumeau conserve une offre de proximité avec une antenne d'urgence de consultation sur site, un service d'imagerie et une activité de médecine générale.

Je veux également être claire sur un point : les services de psychiatrie adulte et à destination d'un public infanto-juvénile du centre hospitalier d'Orsay ne seront pas transférés. Je sais que c'est un point de préoccupation et il me semble essentiel de le préciser.

En revanche, les soins de suite et de réadaptation du groupe hospitalier Nord-Essonne devraient être regroupés à Orsay. Dans un souci d'accessibilité physique à l'offre de soins et de coordination entre professionnels, une maison de santé pluriprofessionnelle sera également créée.

Enfin, sur le site de Juvisy, un établissement de soins de suite polyvalent et gériatrique de 130 places sera créé. Le site de cette commune accueillera aussi un établissement de suite et de réadaptation en hospitalisation complète et hospitalisation de jour.

Tous ces éléments sont naturellement étudiés en coordination avec l'ARS Île-de-France et sa délégation départementale, et le ministère suit de très près ce projet de territoire, projet d'ampleur, en veillant à la qualité des soins.

M. le président. La parole est à Mme Stéphanie Atger.

Mme Stéphanie Atger. Je remercie Mme la ministre déléguée de nous rassurer sur l'objet précis de ce projet, qui ne peut être qu'au bénéfice des Essonniens.